

SEANCE DU 7 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux et le sept février se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle du marronnier, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1^{er} adjoint, Emmanuelle DANIERE 2^{ème} adjointe, Sophie GOUTTENOIRE, 3^{ème} adjointe, Rosalie SIMON Raymond VITURAT, Martine DESBOIS, Albin COELHO, Christophe BOUSSAND Alain COUTAUDIER, Yannick DELANGLE Anne-Sophie LARDET, Delphine MONTET.

Absents excusés : Catherine DESSEIGNE (pouvoir à Emmanuelle DANIERE),

Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu de la réunion du 10 janvier 2022 et l'approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal qui ont été prises ce mois dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées :

- Renouvellement du bail avec Mme DURIS Huguette pour la location de l'appartement du 120 rue des Ecoles au-dessus de la crèche pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2028.
- Signature du bail entre la commune de Vougy et Mme MATHELIN Sarah pour la location de l'appartement de droite 66 rue des Ecoles à la Cure pour la période du 14 février 2022 au 13 février 2028.

ORDRE DU JOUR

COMMISSIONS MUNICIPALES

• BATIMENTS-VOIRIE-ASSAINISSEMENT :

- Robert CLEVENOT explique que la commune a acheté à un prix modique 30 tables d'occasion à la commune de CHARLIEU pour remplacer les tables de la salle du Marronnier qui étaient vraiment en mauvais état.

- La réfection du bâtiment de la cantine et de la salle des Anciens touche à sa fin. Il reste les volets à poser. Le conseil municipal approuve ces travaux qui donne un cachet à ce bâtiment. Robert CLEVENOT regrette que le mur de la place dont le crépi est dégradé, gâche la vue d'ensemble sur ce bâtiment. L'entreprise BARNAY a fait part de son refus de

reprandre ce crépi, le mur étant trop humide. Une autre entreprise de maçonnerie a été contactée.

- Le réseau d'eaux pluviales de la rue de Charlieu qui était ensablé a été nettoyé. Ce sont 30m³ de sable qui ont été évacués !

- Des demandes de raccordement au réseau collectif d'assainissement ont été faites rue du Morlandet. Ainsi, 4 branchements ont déjà été réalisés, le 5^{ème} sera fait prochainement.

- M. RAY François a fait une demande d'aménagement de son entrée de parcelle aux Gardes. La commune a réalisé les travaux moyennant une participation de M. RAY aux frais d'acquisition du tuyau.

- Robert CLEVENOT explique que les travaux réalisés en septembre 2021 à la salle Albert Ginet et qui ne donnaient pas entière satisfaction sont en passe d'être terminés. En effet, le problème a été identifié à la suite d'une réunion entre THERMI SERVICE, le fournisseur de l'entreprise et la municipalité.

- Anne Sophie LARDET fait remarquer que le chauffage ne fonctionne pas dans la salle Albert Ginet. Raymond VITURAT indique que le chauffage de la rampe derrière les bancs a été éteint, les relevés de température qu'il effectue régulièrement montrant que la température est satisfaisante ainsi. Anne-Sophie LARDET signale par ailleurs l'odeur pestilentielle qui se dégage des toilettes de la salle et qui ne donne pas une bonne image, les toilettes étant tout de suite à côté de la buvette. Enfin, l'hygiène des douches laissent aussi à désirer. M. le Maire rappelle par ailleurs que les associations utilisatrices de la buvette doivent elles-mêmes en laver le sol.

- M. le Maire et Robert CLEVENOT ont reçu une personne intéressée par le local commercial non encore réservé route de Roanne. Mais le montant du loyer ne correspondant pas aux attentes de la personne, il n'a pas été donné suite.

- Le 3 février dernier a eu lieu une réunion avec OXYRIA pour affiner le cahier des charges relatifs aux travaux d'aménagement de la mairie. Un calendrier des travaux sera établi précisément.

- La commune disposait au 1^{er} janvier de deux logements libres. Le T2 au-dessus de la crèche n'a toujours pas trouvé preneur. Des travaux de réfection de peinture ont été réalisés. Le second appartement situé à la Cure sera à nouveau occupé dès le 14 février. Un lino a été posé sur le carrelage existant, à la demande de la nouvelle locataire.

- La commission Voirie-Bâtiments communaux se réunira le samedi 19 février à 10h en mairie.

- Au niveau voirie, les trous dans les Chambons sont importants à certains endroits.

Dorénavant, seul du 0/31,5 primaire sera utilisé pour reboucher.

- Raymond VITURAT a fait le tour de l'école avec le technicien du SIEL afin qu'un bilan thermique soit réalisé et qu'un projet d'amélioration du chauffage et de la qualité de l'air soit déterminé. Une proposition devrait nous parvenir fin février. IL faudra ensuite envisager de refaire le tableau électrique qui peut être dangereux.

- L'éclairage du stade de foot devrait être très prochainement installé.

- Fibre : une bonne partie des prises ont été installées. A l'école, il y a un problème au niveau de la traversée de route. Il restera à équiper la salle du marronnier et les vestiaires du foot. La mairie sera équipée une fois les travaux d'aménagement réalisés.

• **VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE**

Emmanuelle DANIERE fait part d'une proposition reçue pour accueillir des ateliers mémoires à destination des personnes de plus de 60 ans, pendant 10 séances, à raison d'une par semaine. Le coût de ces ateliers assurés par une personne diplômée en psychologie et formée par l'Unité France Alzheimer, sont proposés au tarif de 442 €. Le conseil municipal se montre favorable à l'organisation de ces ateliers. Suivant le nombre de personnes intéressées, une réflexion sur une éventuelle participation financière des participants sera menée.

- Emmanuelle DANIERE propose la tenue d'une réunion de la commission vie sociale le jeudi 24/02 à 18h30. Il sera question du règlement d'attribution des subventions aux associations et du contrat d'association signé avec l'école La Source.

- Le fonctionnement de l'école a été fortement perturbé par l'absence de membres du personnel et il a fallu trouver du personnel remplaçant en urgence. Les enfants sont aussi impactés par les absences dues au Covid., sans parler des contraintes liées au protocole sanitaire très lourd.

• **URBANISME : adjoint responsable : Sophie GOUTTENOIRE**

- Sophie GOUTTENOIRE présente les autorisations d'urbanisme accordées ce mois, à savoir 1 permis de construire et 3 déclarations préalables.

- La ville de Roanne a procédé à des modifications de son plan local d'urbanisme et Vougy, en tant que commune limitrophe, est consultée. Sophie GOUTTENOIRE indique que les modifications apportées n'impactent nullement notre commune et qu'il n'y a pas de raison de s'y opposer.

- L'arrêt de bus du Château a été supprimé pour donner suite à la demande du propriétaire du Château, en accord avec la commune. En effet, cet arrêt ne connaît aucune fréquentation et semble dangereux.

- L'office de tourisme du Roannais a sollicité la commune pour connaître les sites remarquables. Il sera fait mention du Château, en accord avec M. DES GARETS, de l'église et des bords de Loire.

- M. le Maire indique que le litige FLOUTTARD n'est toujours pas classé, bien que le propriétaire ait obtenu un permis modificatif qui annule le motif de recours de M. FLOUTTARD. Les avocats des deux parties ont pris contact.

- Sophie GOUTTENOIRE indique que la commission des finances se réunira :

- Jeudi 17 février à 20h pour la présentation du compte administratif 2021 qui sera approuvé lors de la séance du 7 mars.

- Mardi 29 mars à 20h pour travailler sur le budget primitif 2022 qui sera soumis au vote du conseil municipal le 4 avril.

DELIBERATIONS

RESILIATION DU CONTRAT AVEC L'ENTREPRISE GRENKE

N° 5/2022

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'un contrat de location de matériel de téléphonie a été signé le 1^{er} avril 2017 avec l'entreprise GRENKE pour une durée de 5 ans.

Ce contrat arrivant à échéance le 30 juin 2022 et ne donnant pas satisfaction ; Monsieur le Maire propose au conseil municipal de le résilier à sa date d'échéance.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de résilier le contrat de location de matériel de téléphonie en date du 1^{er} avril 2017 liant la commune à l'entreprise GRENKE.

CONTRAT DE TELEPHONIE AVEC L'ENTREPRISE TSA

N°6/2022

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'à partir du 1^{er} juillet 2022, il sera nécessaire d'acquérir un nouvel équipement de téléphonie pour la mairie, le choix ayant été fait de ne pas renouveler le contrat de location existant avec l'entreprise GRENKE.

Après plusieurs échanges avec l'entreprise TSA, il est proposé au conseil municipal :

- D'acquérir du matériel de téléphonie comprenant 2 téléphones filaires, 2 téléphones sans fil et l'ensemble du matériel électronique nécessaire au fonctionnement de la solution (onduleur, switch, serveur...) pour un montant de 2667 € H.T.

- De signer le contrat de licence annuelle correspondant pour 360 € H.T.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir le matériel téléphonique proposé par la société TSA pour un montant de 2667 € H.T. et de signer le contrat de licence annuelle correspondant pour un montant de 360 € H.T. Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents se rapportant à cette acquisition.

DON EXCEPTIONNEL AU CCAS DE LA COMMUNE DE CHARLIEU

N° 7/2022

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune de Charlieu a souhaité se séparer de tables de salle des fêtes d'occasion. Les tables de la salle du Marronnier étant en très mauvais état, il a été décidé de saisir cette opportunité et de récupérer 30 tables.

Il a cependant été convenu que la commune de Vougy effectuerait un don auprès du CCAS de Charlieu, aucune facture de vente n'ayant été établie pour ce matériel.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 250 € au CCAS de la ville de CHARLIEU.

REMBOURSEMENT DE FFRAIS D'ACQUISITION DE TUYAU PAR M. RAY François

N° 8/2022

Sous-Préfecture de Roanne

M. le Maire rappelle que M. RAY François a demandé à la commune d'aménager son entrée de parcelle aux Gardes sur le domaine public. Ainsi, les employés communaux ont installé un tuyau d'évacuation des eaux. Il a été convenu que M. RAY participerait à hauteur de 50% du prix d'acquisition du tuyau, les travaux ayant été réalisés par les employés communaux.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal fixe la participation de M. RAY François à l'aménagement de son entrée de parcelle à 60 €.

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

N° 9 /2022

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire indique à l'assemblée, que le budget primitif principal de la commune n'ayant encore pas été voté, il est nécessaire de délibérer pour prévoir les crédits nécessaires aux investissements réalisés en ce début d'année 2022.

Ainsi, il est nécessaire de prévoir :

- | | | |
|--------------------|--|--------|
| - Article 2183/230 | Ordinateur portable bibliothèque | 900 € |
| - Article 673 | Annulation titre ORANGE de 2021 en doublon | 1200 € |

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les dépenses énumérées

par Monsieur le Maire et autorise leur paiement.

**CONVENTION D'USAGE TEMPORAIRE ENTRE LA COMMUNE DE VOUGY ET L'EURL
COUTAUDIER - ANNEE 2022**

N° 10/2022

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire demande à Monsieur Alain COUTAUDIER de quitter la salle pendant les débats.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler pour l'année 2022 à l'EURL COUTAUDIER, des terrains situés à Aiguilly, cadastrés D 532, D 587 et D 588, d'une surface totale de 6ha30a00ca.

L'indemnité d'occupation est fixée à 504 € payable en décembre 2022.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention d'usage temporaire entre la commune de Vougy et l'EURL COUTAUDIER, telle que présentée par Monsieur le Maire, et l'autorise à signer la convention.

**CONVENTION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNE DE VOUGY ET L'EURL COUTAUDIER
- RENOUELEMENT POUR L'ANNEE 2022**

N° 11/2022

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler pour l'année 2022 la convention précaire établie entre la commune de VOUGY et l'EURL COUTAUDIER, relative à l'occupation des terrains situés aux Chambons et cadastrés C 792, 1168 et 1170, d'une surface totale de 5ha54a72ca.

L'indemnité d'occupation est maintenue à 120 €/ha payable en décembre 2022.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention entre la commune de Vougy et l'EURL COUTAUDIER, telle que présentée par Monsieur le Maire, et l'autorise à signer la convention

QUESTIONS DIVERSES

- Bernard MOULIN indique à l'assemblée que M. Antoine VERMOREL-MARQUES, candidat aux législatives, sera présent à Vougy ce jeudi 10 février à 15h en mairie.

- Martine DESBOIS a été informée que le bâtiment où se trouve l'armoire pour la fibre est régulièrement ouvert et donc accessible à tous. Robert CLEVENOT a effectivement constaté cet état de fait. Raymond VITURAT surveillera le bâtiment.

- Anne-Sophie LARDET a assisté au dernier conseil communautaire consacré essentiellement au dossier de la nouvelle piscine.

- Alain COUTAUDIER a participé à la réunion de la commission Eau et Assainissement de Charlieu Belmont Communauté. IL s'est étonné d'apprendre que la station d'épuration de Pouilly-sous-Charlieu était construite sur une zone inondable. Bernard MOULIN explique que c'est sûrement dans une zone blanche, ce qui est possible. Par ailleurs, La communauté de communes souhaite mutualiser les contrôles obligatoires pour les installations électriques ou encore le matériel hydraulique ou de levage.

- Alain COUTAUDIER signale que les sangliers continuent à causer des dégâts sur les cultures. Ils viennent même se nourrir dans les silos à maïs. Il a alerté la Préfecture mais demande à Monsieur le Maire d'agir de son côté. M. MOULIN appellera Roanne Agglomération.

- Sophie GOUTTENOIRE informe le conseil que Laetitia SCOTTI a vendu son salon de coiffure à Pauline PHARABET qui l'a remplacée pendant son congé maternité. Mme PHARABET effectue actuellement quelques travaux avant de rouvrir le salon.

Monsieur le Maire a également été informé de la vente des terrains où sont situés le restaurant la Bonne Excuse et le parking attenant à M. POILANE.

Les murs du restaurant Les Trois Moineaux sont également en vente.

- Sophie GOUTTENOIRE indique qu'une étude pour l'achat d'un nouveau colombarium va être menée.

- Yannick DELANGLE souhaite savoir si Bernard MOULIN a parrainé un candidat pour les présidentielles. Monsieur le Maire indique qu'il ne parrainera personne, bien qu'il soit sollicité pratiquement tous les jours.

- Christophe BOUSSAND demande aux membres du conseil s'ils reçoivent du courrier les samedis. Il semble que La Poste connaisse des problèmes de personnel en ce moment.

- Bernard MOULIN a visité avec Guillaume DESCAVES et Virginie ARTILHEIRO les lieux de la commune susceptibles d'accueillir les chèvres angoras dont Mme ARTILHEIRO a commencé l'élevage. Ainsi, les espaces verts des lotissements du Crêt Villevert et de la Croix Verchère ainsi que le terrain situé le long du Ris et de la RD 482 sont susceptibles de l'intéresser tout comme le terrain entre l'école et la crèche. Il est bien entendu que les clôtures seront à la charge de l'éleveuse. Une convention sera établie si un accord est trouvé. Alain COUTAUDIER indique qu'ERDF cherchait des chèvres pour entretenir les abords du poste des Grépilles il y a quelques mois.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h15.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Ont signé le présent registre des délibérations, tous les membres présents :	
Bernard MOULIN	
Robert CLEVENOT	
Emmanuelle DANIERE	
Sophie GOUTTENOIRE	
Rosalie SIMON	
Raymond VITURAT	
DESBOIS Martine	
Albin COEHLO	
Catherine DESSEIGNE	
Christophe BOUSSAND	
Alain COUTAUDIER	
Yannick DELANGLE	
Anne-Sophie LARDET	
Delphine MONTET	